

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11924
30 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS,
DES REPRESENTANTS ADJOINTS ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES
DU CONSEIL DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1976-1977

1. A ses 2384^{ème} et 2387^{ème} séances plénières, les 20 et 23 octobre 1975 respectivement, l'Assemblée générale a élu le Bénin, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne et la Roumanie membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans commençant le 1^{er} janvier 1976.
2. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général informe le Conseil qu'en ce qui concerne la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1976-1977, il a reçu les communications énumérées ci-après.
3. Pakistan. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés le 25 décembre 1975 par le Ministre d'Etat à la défense et aux affaires étrangères, nommant M. Iqbal Ahmed Akhund représentant du Pakistan au Conseil de sécurité et M. Abdul Matin représentant suppléant.
4. Panama. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés le 25 novembre 1975 par le Ministre des affaires étrangères du Panama, nommant M. Aquilino E. Boyd représentant du Panama au Conseil de sécurité et MM. Didimo Rios et Juan Antonio Stagg représentants suppléants.
5. République arabe libyenne. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés le 22 novembre 1975 par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe libyenne, nommant M. Mansur Rashid Kikhia représentant de la République arabe libyenne au Conseil de sécurité, M. Daw Ali Swedan représentant adjoint et MM. Ashour Saad Benkhayal et Ibrahim Suleiman Dharat représentants suppléants.
6. Roumanie. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés le 10 décembre 1975 par le Président de la République populaire de Roumanie, nommant M. Ion Dateu représentant de la Roumanie au Conseil de sécurité, M. Gheorghe Aurel représentant adjoint et MM. Dimitru Ceausu, Ion Gorita et Petre Vlasceanu représentants suppléants.
7. De l'avis du Secrétaire général, les pouvoirs énumérés ci-dessus sont tous en bonne et due forme.

